

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Emmanuel DASSA, Maire.**

**Etaient présents** : M. Emmanuel BASTIN, Mme Morgane BOYARD, M. Philippe CASOLARI, M. Olivier CAZAUX, Mme Laure CLEMENT, M. Emmanuel DASSA, M. Franck DIARD, M. Didier DUBOIS-CHAUDERON, Mme Virginie JANSSEN, M. Guillaume KASPERSKI, Mme Fabienne LAMBERT, M. Erwan LE BIHAN, M. Alexis LEBRUN, Mme Corinne LEFEUVRE, Mme Caroline LHUILLIER, Mme Véronique LOARER, M. Sylvain MASSARD, Mme Elodie ROSIER, M. Philippe TAVEAU, Mme Mélina VERA.

**Pouvoirs** : Mme Lydie BATAILLE à Mme Corinne LEFEUVRE  
M. Christophe PIEPRZ à M. Emmanuel DASSA  
Mme Marjorie RIMBERT à Mme Morgane BOYARD

**Secrétaire de séance** : Mme Fabienne LAMBERT

Nombre de conseillers en exercice :       **23**  
Présents : **20**  
Procurations : **3**  
Votants : **23**

Le quorum étant atteint, **Monsieur Emmanuel DASSA**, Maire, ouvre la séance.

### **1. Ordre du jour**

**Adoption du compte-rendu des séances du 4 décembre 2023 et du 12 février 2024 ;**  
**Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**  
**Adoption de l'ordre du jour ;**  
**Délibération n°1 : BP 2024 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;**  
**Questions diverses.**

### **2. Adoption du compte-rendu des séances du 4 décembre 2023 et du 12 février 2024**

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

### **3. Décisions de Monsieur le Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

Date	Objet
20 février 2024	<b>Deux avenants pour le lot n°1 du marché public pour le bâtiment SIS 19, rue de l'Armée Patton - Réhabilitation générale - Maison des arts et de l'artisanat</b>

20 février 2024	Résiliation du lot n°3 du marché public pour le bâtiment SIS 12, rue de l'Armée Patton – Réhabilitation générale – Café Citoyen
20 février 2024	Résiliation du lot n°3 du marché public pour le bâtiment SIS 19, rue de l'Armée Patton – Réhabilitation générale – Maison des Arts et de l'artisanat
23 février 2024	Avenant pour le lot n°2 du marché public pour le bâtiment SIS 19, rue de l'Armée Patton - Réhabilitation générale - Maison des arts et de l'artisanat
23 février 2024	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Les Pieds Tanqués » du samedi 16 mars 2024 avec le producteur « ARTSCÉNICUM THÉÂTRE » dans le cadre du festival « Briis en Liberté

#### 4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### 5. Délibération n°1 : BP 2024 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

##### Délibération :

##### **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L.2312-1, L.2312-1-1 et L.2312-1-2 ;

**Vu** la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, et notamment l'article 11 relatif au débat sur les orientations générales du budget ;

**Vu** la loi Notre du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui apporte quelques dispositions nouvelles pour le débat d'orientation budgétaire ;

**Vu** le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**Vu** l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques ;

**Considérant** qu'il convient tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2024 de la commune et de son budget annexe assainissement,

**Vu** les propositions de la commission Finances et Développement économique en date du vendredi 15 mars 2024,

**Entendu l'exposé de Mme Méлина VERA,**

**Prend acte** des orientations budgétaires telles que définies dans la note jointe à la présente délibération.

#### 6. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h22.